

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 janvier 2006, s'est réuni en séance publique le **MARDI 31 JANVIER 2006 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN (Absence lors des points n°3, 4, 5 et 6), Mme HAMOT, M. GADAN, M. JEAN, Mme COPELAND, M. PAJCZER, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ.

Conseillers municipaux : M. GAUDEFRY, Mme POLVORINOS FERNANDEZ, M. LESCOUZERES, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. BOURLIER, Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, Mme VINTRAS (départ à 20 h 00 avant le vote du point n°2), M. THIOBANE (arrivée à 20 h 15 avant le vote du point n°2), M. LAUR, Mme JAL, Mme RAGAIN, M. GREGOIRE (arrivée à 20 h 00 avant le vote du point n°2), M. PERROUX (arrivée à 20 h 20 avant le vote du point n°2), M. KERVADEC, Mme LEPEU (départ à 21 h 40 après le vote du point n°9), M. LE POULAIN.

POUVOIRS

M. MILLART	à	Mme COPELAND
Mme VINTRAS	à	Mme BONNIN à son départ
M. THIOBANE	à	M. JEAN jusqu'à son arrivée
Mme BRISSON	à	Mme HAMOT
M. BEAULIET	à	M. LESCOUZERES
M. PERROUX	à	M. LAUR jusqu'à son arrivée
Mme LEPEU	à	M. LE POULAIN à son départ

ABSENTE

Mme DURAND

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 20.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. LE POULAIN, secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte.

* * * * *

M. le Maire évoque la projection du film qui vient de précéder cette séance, réalisé par l'association SDPO au SRI LANKA, suite à l'action de solidarité décidée par le Conseil Municipal, après le Tsunami.

M. le Maire annonce le décès survenu le 25 janvier 2006 de Monsieur Dominique HUCHEROT, professeur de guitare classique du Conservatoire de musique depuis septembre 1986.

Il indique que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 14 novembre 2005 est déposé sur tables. Les prochaines séances du Conseil communautaire auront lieu les 27 février et 27 mars 2006.

M. le Maire annonce également,

- l'organisation de manifestations, de fin juin à début septembre, sur le thème "l'été des néo-impressionnistes", salle de la Gourdine, qui seront animées par le Musée et un ensemble d'associations,
- La désignation du Cabinet Brunet-Saunier en tant que lauréat du concours pour le projet d'hôpital à JOSSIGNY. M. le Maire commente une projection de vues intérieures et extérieures du projet d'établissement hospitalier.

* * * * *

Il propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

- Procès-verbaux des séances du 22 novembre 2005 et du 13 décembre 2005 - Adoption -

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 22 novembre 2005 et du 13 décembre 2005.

Suite à l'observation émise lors du vote du procès-verbal du 22 novembre 2005, M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner en fin de séance la question supplémentaire suivante non inscrite à l'ordre du jour.

➔ AFFAIRES GENERALES - Mise à disposition provisoire d'un terrain municipal -
Délibération n°11 du Conseil Municipal du 22/11/2005 - Complément -

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

Ont été signés :

- FINANCES-

- le **22 décembre 2005**, après mise en concurrence, un arrêté portant souscription d'un emprunt de 2.000.000,00 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour le financement des programmes d'investissement 2005 -budget ville- désignés ci-après :

. Financements des investissements 2005 2 000 000,00 €

selon les caractéristiques suivantes :

- . taux fixe à 3,61 %
- . durée : 20 ans
- . échéances : trimestrielles
- . capital : personnalisé (soit 6 250,00 € / trimestre pour les 20 premières échéances et 31 250,00 € / trimestre pour les 60 échéances suivantes)
- . versement des fonds : vendredi 30 décembre 2005
- . date de 1^{ère} échéance : 1^{er} mars 2006
- . frais de dossier : 0 €.

CULTURE -

- Animation -

- le **12 janvier 2006** un contrat avec le CLUB PALACE à 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX pour l'animation de la soirée des vœux du personnel le 13 janvier 2006. Coût : 5.000,00 € .

- Charles Vanel -

- le **9 décembre 2005** un contrat avec l'association Charivari à 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES pour une représentation le 11 mars 2006 du spectacle "Tout(s) ce(ux) qu'on aime". Coût : 4.000,00 € net de TVA.
- le **16 décembre 2005** un contrat avec l'Attrape Théâtre à 77580 GUERARD pour une représentation le 4 mars 2006 du spectacle "Tout le monde court après...".
Coût : 5 802,50 € TTC.
- le **9 décembre 2005** un contrat avec la Compagnie "La Bao Acou" à 94400 VITRY-SUR-SEINE pour une représentation du spectacle "La Princesse de Clèves" le 24 février 2006.
Coût : 1 300,00 € net de TVA, + frais divers: 465,00 € net de TVA.
- le **28 décembre 2005** un contrat avec Azimuth production à 75009 PARIS pour un concert "Louis Bertignac" le 1^{er} avril 2006. Coût : 12 660,00 € TTC.

- Pôle musique -

- le **9 décembre 2005** un contrat avec la SARL NEMO à 75014 PARIS pour une représentation du spectacle "David Linx concert-masterclass". Coût : 1 055 € TTC

- ENFANCE-

- Classe d'environnement -

- le **9 décembre 2005** un contrat avec APAS BTP à 29570 CAMARET-SUR-MER pour l'accueil d'une classe (25 élèves) de l'école élémentaire Leclerc à la presqu'île de Crozon (Finistère) du 20 au 25 mars 2006. Coût : 460,00 € par élève.
- le **4 janvier 2006** une convention avec "Poneys des quatre saisons" à 89400 EPINEAU-LES-VOVES pour l'accueil d'une classe (22 élèves) de l'école Les Heurteaux au Haras de Val en Pré (89250) du 11 au 19 mai 2006. Coût : 390,00 € par élève.

- INFORMATIQUE -

- le **09 décembre 2005** un contrat avec la société ARPEGE à 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE pour l'assistance et la maintenance du logiciel "mélodie" pour le service état civil.
Coût: 2 004,95 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 4 fois.
- le **09 décembre 2005** un contrat avec la société CIRIL à 69603 VILLEURBANNE pour l'assistance et la maintenance des logiciels des différents services municipaux.
Coût: 5 823,62 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

- URBANISME -

- le **02 janvier 2006** une convention avec PACT ARIM à 77350 LE MEE-SUR-SEINE pour une enquête salubrité des locaux d'habitation loués. Coût de la mission : 600,00 € HT par logement. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

- TECHNIQUES -

- le **16 décembre 2005** une convention avec la société AIR LIQUIDE à 69637 VENISSIEUX pour la mise à disposition de bouteilles d'oxygène et d'acétylène pour les services techniques.
Coût : 142,08 € TTC Durée : 1 an .
- le **28 décembre 2005** une convention avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 1 place de la Fontaine à 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES pour la réalisation de travaux dans l'immeuble "DEUX PIGNONS". Coût : 25 710,08 € TTC.

MARCHES PUBLICS - (marchés à procédure adaptée)

SERVICES

- le **12 décembre 2005** un marché avec l'Atelier TEL à 75009 PARIS concernant la mission de conseil et d'assistance architecturale et urbaine, à bons de commande : minimum : 15 000,00 € HT, maximum 60 000,00 € HT.
- le **26 décembre 2005** un marché avec le Cabinet DURANTON CONSULTANTS à 78400 CHATOU concernant l'audit et l'étude sur l'organisation des services, à bons de commande : minimum : 25 000,00 € HT, maximum 100 000,00 € HT. Durée du marché : 1 an.

FOURNITURE

- le **05 décembre 2005** un marché avec EUROMASTER FRANCE à 38330 MONTBONNOT pour la fourniture de pneumatiques avec intervention sur place pour les engins spéciaux, marché à bons de commande : minimum : 1 960,00 € HT maximum: 7 840,00 € HT. Durée : jusqu'au 15/09/2006.
- le **06 décembre 2005** un marché avec SIC Imprimerie à 77465 LAGNY-SUR-MARNE pour la fourniture de papiers et enveloppes à entête, à bons de commande : minimum : 4 000,00 € TTC, maximum: 20 000,00 € TTC. Durée : 1 an.
- le **06 décembre 2005** un marché pour la fourniture de matériel pour la sonorisation à l'espace Charles Vanel, décomposé en quatre lots, conclu avec :
MDS Audio à 77120 COULOMMIERS pour les lots :
n°1 : Console de sonorisation pour un montant de 8 324,57 € TTC,
n°2 : Micros HF pour un montant de 9 528,53 € TTC,
n°3 : Micros instruments et chants pour un montant de 5 343,61 € TTC.
ASI France à 95500 GONESSE, pour le lot n°4 : enceintes pour un montant de 1 834,11 € TTC.
- le **06 janvier 2006** un marché pour l'approvisionnement en fournitures scolaires, marché à bons de commande décomposé en 3 lots pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois, avec :
ERGET BURO à 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES pour les lots :
n°1 : petites fournitures scolaires - minimum : 12 000,00 € HT, maximum : 40 000,00 € HT
n°2 : fournitures pour travaux manuels - minimum : 8 000,00 € HT, maximum : 30 000,00 € HT.
SARL Générale des écoles - CYRANO à 77100 MEAUX pour le lot :
n°3 : fournitures de manuels scolaires, non scolaires et pédagogiques - minimum : 15 000,00 € HT maximum: 40 000,00 € HT.
- le **12 janvier 2006** un marché d'acquisition de matériel d'éclairage scénique à l'espace Charles Vanel décomposé en 2 lots, avec MDS AUDIO à 77120 COULOMMIERS pour les lots :
n°1 : projecteurs et pieds. Coût : 6 338,79 € TTC.
n°2 : projecteurs asservis. Coût : 6 251,25 € TTC.

- le **16 janvier 2006** un marché pour la fourniture de jeunes plants et graines d'annuelles décomposé en 4 lots, avec :
Etablissements horticoles MAGUY à 17610 CHANIERES pour le lot :
n°1 : jeunes plants ou mini-mottes de plantes annuelles (floraison estivale 2006).
Coût : 4 678,48 € TTC.
GRAINES VOLTZ à 68000 COLMAR pour les lots :
n°2 : graines de plantes annuelles et plantes vertes. Coût : 337,45 € TTC.
n°3 : jeunes plants ou mini-mottes de cyclamens. Coût : 528,15 € TTC.
n°4 : jeunes plants ou mini-mottes d'obconicas et de cinéraires. Coût : 319,55 € TTC.

TRAVAUX

- le **05 décembre 2005** un marché avec l'entreprise PARISIGN à 93170 BAGNOLET pour le marquage routier dans les diverses voies communales et les bâtiments communaux, marché à bons de commande :
minimum : 10 000,00 € HT, maximum : 40 000,00 € HT. Durée : 1 an, renouvelable 2 fois.
- le **09 décembre 2005** un marché avec l'entreprise PORALU P.V.C. MARINE à 01460 PORT pour l'installation d'un ponton pour la nautique. Coût : 27 297,50 € TTC.
- le **16 décembre 2005** un avenant n°1 au marché n°289/2005 avec J2M ENTREPRISE SARL à 95196 GOUSSAINVILLE pour la prolongation d'un mois et demi du délai d'exécution des travaux pour la création d'un sas d'entrée sans modification du montant initial du marché.

N°02 ASSOCIATIONS - Subventions aux associations - Dotation année 2006 -

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations à caractère sportif, scolaire, social, culturel et aux associations diverses, pour l'année 2006.

Les Conseillers municipaux membres d'associations bénéficiaires ne prennent pas part au vote pour celles qui les concernent.

N°03 URBANISME - Exonération de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière relatives aux acquisitions de bois et forêts et aux terrains nus destinés à être reboisés - Décision -

Suite à la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, et à la demande de la direction des Services fiscaux, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** "à titre conservatoire", dans l'attente de la décision du Conseil général de Seine-et-Marne, l'exonération de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière perçues au profit de la commune dans le cadre des acquisitions de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés.

N°04 AFFAIRES FONCIERES - Déclassement d'une partie du terrain délimité au nord par la déviation de la RN 34 et au sud par l'avenue André Malraux, dans les Hauts de Lagny, pour édifier une salle polyvalente -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'engagement d'une procédure de déclassement d'une partie de terrain d'environ 1 900 m² délimité au nord par la déviation de la RN 34 et au sud par l'avenue André Malraux, dans les Hauts de Lagny, provenant du domaine public, et de classement dans le domaine privé de la Ville aux fins d'y édifier une salle polyvalente.

N°05 BATIMENTS COMMUNAUX - Marché de service de nettoyage des bâtiments communaux -

A l'issue de la procédure d'appel d'offres pour le nettoyage de bâtiments communaux, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** les actes d'engagement et **autorise** M. le Maire à signer le marché :

- pour les lots n°1, n°3 et n°8 avec l'entreprise PLANETE SERVICE,
- pour les lots n°2, n°4, n°5, n°6 et n°9 avec l'entreprise SNNS,
- pour les lots n°5 et n°7 avec l'entreprise NEF (PENAUILLE)

N°06 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché de travaux de réhabilitation du bâtiment "La Paix Notre Dame" - Avenant n°2 -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation du bâtiment "La Paix-Notre-Dame", 2 avenue du Général Leclerc, pour tenir compte de plus values sur les lots :

- n°5 Menuiseries extérieures - Métallerie,
- n°6 Menuiseries intérieures,
- n°7 Carrelage - sols souples.

N°07 AFFAIRES TECHNIQUES - Contrat régional - Délibération de principe - Demande de subvention -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter l'inscription de la Commune de LAGNY-SUR-MARNE à un deuxième contrat Régional communal, et **sollicite** la subvention de la Région au taux de 45% au titre des études préalables.

N°08 AFFAIRES TECHNIQUES - Réalisation du futur Centre Technique Municipal - Désignation des membres du jury de concours d'architecture et d'ingénierie -

Le Conseil Municipal approuve le programme de réalisation du futur Centre Technique Municipal, **fixe** la composition du jury de concours d'architecture et d'ingénierie, **approuve** le nombre de candidats admis à concourir et le principe de rémunération des 3 maîtres d'œuvre indépendants participant au jury et des concurrents, et **autorise** M. le Maire à engager la procédure du concours.

Adopté par vote à scrutin secret, par :
24 voix pour
6 voix contre
2 bulletins blancs

N°09 AFFAIRES SOCIALES - Dotation pour enfants handicapés - Fixation -

A l'unanimité, le Conseil Municipal porte de 470 € à 484 €, le montant de l'allocation allouée aux familles à titre d'aide à l'éducation des jeunes enfants handicapés.

N°10 AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATION - Convention de groupement pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2006 -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande avec les communes de THORIGNY-SUR-MARNE, POMPONNE et DAMPMART en vue de l'établissement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un feu d'artifice commun le 13 juillet 2006, et **autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

**N°11 AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATION - Musée Gatien-Bonnet-
Demande de subventions -**

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité les subventions de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général de Seine-et-Marne, pour soutenir les actions culturelles du musée municipal Gatien-Bonnet.

**N°12 AFFAIRES GENERALES - Mise à disposition provisoire d'un terrain municipal-
Délibération n°11 du Conseil Municipal du 22/11/2005 - Complément -**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la durée de la convention à intervenir pour la mise à disposition temporaire du terrain sis 32 avenue du Général Leclerc, objet de la délibération n°11 du 22 novembre 2005, à 1 an, reconductible deux fois un an de façon expresse.

N°13 QUESTIONS DIVERSES -

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY